

AQUABIKE et AQUAPHOBIE

ABONNEMENT TRIMESTRIEL

L'abonnement trimestriel est proposé à la vente lors de la première séance, au début des **mois de Janvier, Avril, et Octobre**, dans la limite des places disponibles.

À partir du 3 Janvier 2022, il ne sera proposé que des forfaits au trimestre lors des inscriptions par formulaire, l'inscription à la séance ne sera possible qu'à partir de la deuxième séance du trimestre en cours et en fonction des places restantes. **Aucune réservation ne sera prise par téléphone à l'accueil de la piscine.** **Si vous vous inscrivez dès aujourd'hui, vous vous engagez pour la totalité du trimestre et le forfait au trimestre vous sera facturé dès la première séance.**

La présentation du passe sanitaire valide est obligatoire à chaque séance.

Lors de la réservation par formulaire, vous devrez choisir un jour et une heure de séance précis (lundi à 16h30 pour les seniors, lundi à 18h tout public ou mardi à 18h tout public). Ce créneau ne pourra pas être modifié en cours du trimestre.

Le trimestre correspond à 1 séance par semaine, **sur un jour fixe non modifiable**, hors période de vacances scolaires.

Lors du passage en caisse, **le justificatif de domicile est OBLIGATOIRE** pour bénéficier du tarif réduit Saint-Jean de Braye. En l'absence de justificatif, le tarif classique vous sera appliqué.

Aucun abonnement n'est possible en cours de trimestre.

La carte est nominative elle ne peut pas être utilisée par une autre personne.

En cas d'absence de votre part sur une ou des séances, aucun report ou prolongation de l'abonnement trimestriel ne sera possible. Toutefois si cette absence est justifiée par un certificat médical, **2 entrées de piscine gratuites vous seront remises.**

En cas de retard d'une minute sans avoir prévenu l'accueil votre séance n'est plus garantie et sera proposée à la vente unitaire pour cette séance.

En cas d'annulation d'un cours pour fermeture pour raisons techniques ou sanitaires, il vous sera remis **2 entrées de piscine gratuites** sur présentation de votre carte d'abonnement trimestriel en cours en validité. Au-delà de 5 séances annulées pour raisons techniques ou sanitaires, l'abonnement au trimestre suivant vous sera offert.

En fin de trimestre aucune reconduite automatique sur le prochain trimestre ne sera possible. Il vous faudra à nouveau réserver votre place par formulaire.

ÉCOLE DE NATATION ABONNEMENT TRIMESTRIEL

L'abonnement trimestriel est proposé à la vente lors de la première séance, au début des **mois de Janvier, Avril, et Octobre**, dans la limite des places disponibles.

À partir du mois de Janvier 2022, 3 créneaux sont proposés les mercredis après-midi répartis comme suit :

- **Mercredi de 15h45 à 16h30 : apprentissage pour les 6/10 ans**
- **Mercredi de 16h30 à 17h15 : perfectionnement pour les 8/12 ans (réservé aux enfants sachant nager 25 mètres en brasse et 25 mètres sur le dos)**
- **Mercredi de 17h15 à 18h : apprentissage pour les 10/14 ans**

Si vous vous inscrivez dès aujourd'hui, vous vous engagez pour la totalité du trimestre et le forfait au trimestre vous sera facturé dès la première séance.

La présentation du pass sanitaire est obligatoire à chaque séance pour les enfants de plus de 11 ans, ainsi que le parent accompagnateur.

Une fois la pré-inscription faite et après avoir reçu votre e-mail de confirmation, **voici la liste des documents obligatoires à nous présenter lors de la première séance pour valider votre dossier :**

- Carte d'identité de l'enfant ou livret de famille
- Justificatif de domicile d'un parent
- Diplôme de 25 mètres de nage libre s'il s'agit d'une inscription au cours de perfectionnement.

Lors de la première séance, **le justificatif de domicile est OBLIGATOIRE** pour bénéficier du tarif réduit Saint-Jean de Braye. En l'absence de justificatif, le tarif classique vous sera appliqué.

Aucun abonnement n'est possible en cours de trimestre. La carte est nominative elle ne peut pas être utilisée par une autre personne.

Lors de la réservation, vous devez choisir un créneau parmi les 3 proposés, en fonction de l'âge et du niveau de votre enfant. Ce créneau ne pourra pas être modifié en cours du trimestre. Le trimestre correspond à 1 séance par semaine hors périodes de vacances scolaires.

En cas d'absence de votre enfant sur une ou des séances, aucun report ou prolongation de l'abonnement trimestriel ne sera possible. Toutefois si cette absence est justifiée par un certificat médical, **1 entrée de piscine gratuite vous sera remise**. En cas de retard de plus de 5 minutes, votre enfant ne sera pas accepté en cours.

En cas d'annulation d'un cours pour fermetures pour raisons techniques ou sanitaires, il vous sera remis **1 entrée de piscine gratuite** sur présentation de votre carte d'abonnement trimestriel en cours en validité. Au-delà de 5 séances annulées pour raisons techniques ou sanitaires, l'abonnement au trimestre suivant vous sera offert.

En fin de trimestre aucune reconduite automatique sur le prochain trimestre ne sera possible. Il vous faudra à nouveau réserver votre place par formulaire